

# Accueil Collectif des Mineurs Léo Rousson

Leo Rousson (accueil des 3-11 ans)  
327 rue Robert Schumann 30000 Nîmes  
Tel Fixe : 04.30.06.79.77  
Tel Portable : 06.68.69.50.10  
Mail : [contact.rousseau@dso.ifac.asso.fr](mailto:contact.rousseau@dso.ifac.asso.fr)



## « Projet Pédagogique »

Directrice : QUAGLIERI Laurie



IFAC Ville de NÎMES  
58 rue Vincent Faïta 30900 Nîmes  
<http://www.animationnimes.ifac.asso.fr>



## SOMMAIRE DU PROJET PEDAGOGIQUE

- **Présentation de l'organisateur et du PEDT de la collectivité**
  - projet éducatif de l'organisateur
  - organigramme de la structure organisatrice
  - projet éducatif de territoire
  
- **Présentation du contexte de l'Accueil de Mineurs**
  - a. Le public
  - b. Les mesures envisagées pour l'accueil des enfants porteurs de handicap
  - c. Les protocoles d'accord individualisés (PAI)
  - d. Les moyens matériels mis à disposition (locaux et espace)
  - e. La composition de l'équipe d'animation
  - f. Les partenaires identifiés sur le territoire
  - g. Les moyens financiers mis à disposition
  
- 2. Projection des objectifs**
  - a. Mes/nos intentions éducatives
  - b. Objectif pédagogique 1, objectifs opérationnels concrets en découlant, (*moyens mis en œuvre*), critères et indicateurs d'évaluation correspondants
  - c. Objectif pédagogique 2, objectifs opérationnels concrets en découlant, (*moyens mis en œuvre*), critères et indicateurs d'évaluation correspondants
  - d. Objectif pédagogique 3, objectifs opérationnels concrets en découlant, (*moyens mis en œuvre*), critères et indicateurs d'évaluation correspondants
  - e. ...
  
- 3. Les relations**
  - a. Les relations enfant/enfant ; règles et sanctions
  - b. Les relations adultes/enfants
  - c. Les relations adultes/adultes
  - d. Les relations aux familles
  - e. Les relations aux partenaires (Ville, Coll. 30 ...)
  
- 4. Le fonctionnement de la vie quotidienne (et les conditions de sécurité)**
  - a. Journée type
  - b. Les temps d'accueils/désaccueils
  - c. L'utilisation des sanitaires
  - d. Les transports
  - e. Les temps de repos
  - f. Les temps de repas/goûters
  
- 5. La nature des activités proposées (et les conditions de sécurité)**
  - a. L'utilisation des projets d'animation et de thématiques
  - b. La programmation des activités
  - c. Les sorties, les baignades
  - d. Modalités d'organisation des activités physiques et sportives

- e. Les évènements
- f. *Les ateliers ressource*
- g. Les modalités de participation des mineurs

**6. Les modalités de fonctionnement de l'équipe**

- a. Recrutement
- b. *Participation des animateurs (rédaction, menée et évaluation du PP, prises de décisions collectives)*
- c. Fiche de Poste animateur
- d. Fiche de poste directeur (dont les rôles manager, formateur)
- e. Organisation du travail (pauses, réunions, 48h ...)
- f. Evaluations des animateurs et du directeur
- g. Modalités d'organisation des stages pratiques BAFA

**7. Les conditions de sécurité**

- a. Réglementation
- b. Santé (soins, trousse, infirmerie, assistant sanitaire ...)
- c. PPMS
- d. Exercice incendie
- e. Plan Canicule

# 1. Présentation de l'organisateur et du PEDT de la collectivité

*L'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC)*

L'IFAC est une association nationale à but non lucratif, à vocation éducative, sociale et territoriale. Elle se situe parmi les acteurs majeurs de l'éducation populaire depuis 1975, avec une vision pratique dans la réponse aux besoins des personnes, de la petite enfance et du troisième âge.

Elle est structurée en réseau national d'échange et de partage entre les élus locaux, les acteurs de la société civile et la population.

**Après plus de 30 ans d'activité, l'IFAC intervient dans plus de 200 structures d'animation partout en France.**



*L'IFAC à Nîmes*

Depuis 2003, la ville de Nîmes a confié à l'IFAC (dans le cadre d'un marché public) la gestion de ses 13 ALSH.

Depuis 2025, la ville de Nîmes a procédé à un renouvellement du marché pour 4 ans. Dans le cadre de celui-ci la ville a décidé de ne plus sectoriser la ville en 3 lots.

Les piliers majeurs définis par l'IFAC sont :

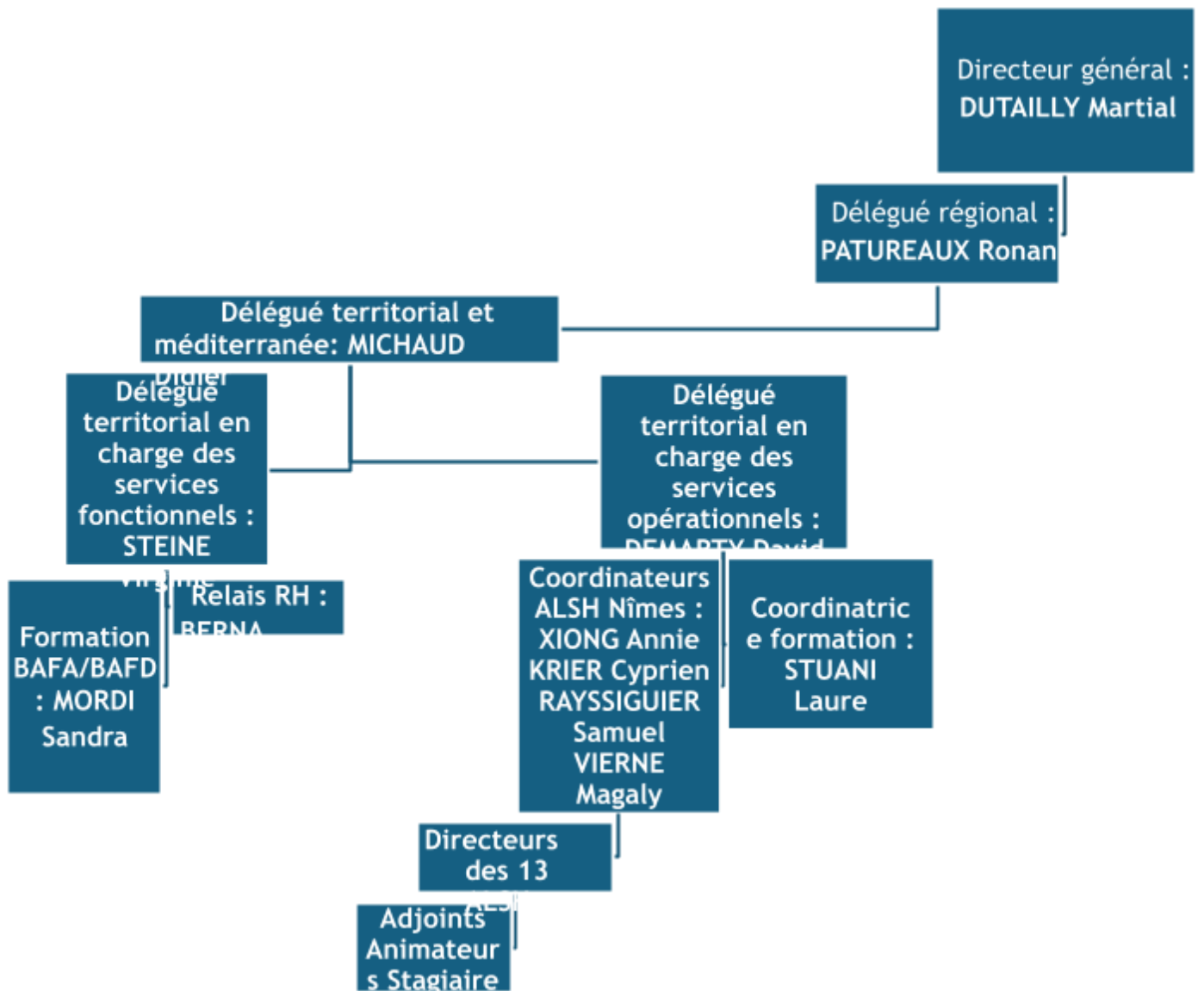
Garantir sécurité et bienveillance

- Promouvoir le libre arbitre et les initiatives
- Agir en complémentarité et accompagner
- Eduquer à la citoyenneté et responsabiliser.





# Organigramme



## **Le Projet Éducatif Territorial (PEDT)**

Le PEDT organise dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Il est l'expression écrite de la politique éducative partagée, conduite à l'échelle de la ville, qui s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des acteurs.

Le PEDT se fonde sur 4 principes majeurs :

- Territorialité
- Convergence
- Globalité
- Équité

### **Axe 1 : Citoyenneté, laïcité et vivre-ensemble**

Objectif : former des citoyens responsables et respectueux

- Développer le respect, la tolérance et la solidarité
- Apprendre à vivre ensemble et coopérer
- Lutter contre les discriminations et stéréotypes
- Favoriser l'expression, l'esprit critique et la participation (ex : conseil d'enfants)
- Encourager la découverte de l'autre (multiculturel, langues)

### **Axe 2 : Développement de l'enfant et de ses potentialités**

Objectif : rendre l'enfant acteur de son développement

- Développer l'autonomie et la confiance en soi
- Stimuler la créativité et l'imaginaire
- Développer l'esprit critique (médias, culture)
- Faire découvrir la ville et son environnement
- Sensibiliser au numérique, à l'environnement et aux sciences
- Proposer une diversité d'activités pour tous

### **Axe 3 : Réussite éducative et bien-être**

Objectif : favoriser la réussite scolaire et personnelle

- Renforcer la confiance et valoriser les compétences
- Proposer des activités éducatives complémentaires
- Améliorer le lien avec les familles
- Favoriser la santé (alimentation, sport, bien-être)
- Offrir un cadre sécurisé et adapté
- Développer l'accès à la culture

## Présentation du contexte de l'Accueil de Mineurs

### a. Le public

Les enfants accueillis sont principalement issus du quartier de Clos d'Orville, Chemin bas d'Avignon et la Route de Beaucaire.

Nous accueillons aussi des enfants ayant un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), nécessitant la prise de traitement (Ventoline en cas d'Asthme...), allergies alimentaires ou encore protocole à faire en cas de crise d'épilepsie par exemple. Dans le cadre du PAP, ce sont des enfants porteurs d'un handicap tel que la malvoyance, le TDA, TDH ou le TSA.

<b>ALSH MERCREDI</b>	<b>Tranche d'âges</b>	<b>Capacité d'accueil</b>
<b>MATERNELLES</b>	3- 6 ans	25
<b>PRIMAIRES</b>	6-11 ans	25
<b>ALSH VACANCES</b>	<b>Tranche d'âges</b>	<b>Capacité d'accueil</b>
<b>MATERNELLES</b>	3-6 ans	25
<b>PRIMAIRES</b>	6-11 ans	25

### b. Les mesures envisagées pour l'accueil des enfants porteurs de handicap

Si un enfant porteur d'un handicap est susceptible d'être accueilli pendant la session, l'équipe pédagogique établira pour chacun un protocole d'accueil adapté. Pour une meilleure intégration de l'enfant nous mettrons en place une relation avec, les éducateurs, les parents, l'enfant, la direction et les animateurs référents pour voir si nous sommes aptes à l'accueillir.

L'équipe d'animation doit se tenir informée en permanence de la présence et des caractéristiques des enfants accueillis dans le cadre d'un PAI ou d'un PAP. Afin de faire un suivi sur le temps d'accueil de l'enfant, un cahier de liaison est mis en place par l'équipe pédagogique. Cet outil permet de pouvoir remplir plus facilement le point de situation entre chaque période de mercredis et chaque session de vacances. Le but de ce bilan est de nous permettre d'adapter l'accueil de l'enfant en fonction de ses besoins.

### c. Les protocoles d'accord individualisés (PAI)

Pour les enfants ayant un protocole d'accueil individualisé (PAI) Un accueil individualisé sera mis en place pour les enfants porteurs d'allergies ou de maladies chroniques type asthme en mettant en rapport les parents, l'enfant, le médecin et l'équipe pédagogique (PAI). Près de l'armoire à pharmacie se trouvera une boîte où seront rangées les trousse PAI, comportant le protocole, l'ordonnance et les médicaments de l'enfant

#### D. Les moyens matériels mis à disposition (locaux et espace)

Le centre de loisirs Léo Rousson est implanté au cœur du quartier Clos d'Orville, au sein du nouveau groupe scolaire Léo Rousson, inauguré en avril 2025. Cet établissement moderne remplace l'ancienne école, l'un des derniers bâtiments de type Pailleron de la ville de Nîmes, et s'inscrit pleinement dans une dynamique de renouvellement urbain et de modernisation des équipements publics.

Pensé comme un lieu de vie ouvert sur son quartier, le groupe scolaire propose des espaces mutualisés accessibles aussi bien au temps scolaire qu'aux temps périscolaires et extrascolaires, favorisant ainsi le lien social et l'ouverture sur l'environnement local.

#### **Les locaux intérieurs**

L'accueil de loisirs fonctionne en accueil collectif de mineurs sans hébergement et accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans, répartis en deux tranches d'âge :

Maternelle : 3 à 5 ans

Élémentaire : 6 à 11 ans

Le centre dispose de locaux modernes, fonctionnels et conformes aux normes de sécurité, d'hygiène et d'accessibilité, comprenant notamment :

- 2 salles de classe, utilisées et adaptées pour les temps d'animation en maternelle ;
- Deux salles de motricité, permettant la mise en place d'activités physiques et de jeux moteurs ;
- Une salle de repos, particulièrement adaptées aux besoins des maternelles ;
- Des espaces d'ateliers favorisant les activités manuelles, créatives et culturelles ;
- Une bibliothèque, support aux actions autour de la lecture, du langage et de la culture.

#### **Des équipements mutualisés complètent l'offre :**

- Une salle polyvalente permettant l'organisation de grands jeux, spectacles ou temps collectifs ;
- Un hall d'accueil, facilitant les temps d'arrivée et de départ des familles ;
- Un restaurant scolaire, utilisé pour les temps de repas dans des conditions adaptées.

#### **Les espaces extérieurs**

Le centre bénéficie d'espaces extérieurs sécurisés et aménagés, comprenant :

- Un plateau multisport, favorisant la pratique d'activités sportives et de jeux collectifs mutualisé avec les personnes du quartier ;
- Des cours végétalisées, pensées pour améliorer le confort thermique et offrir aux enfants un cadre agréable, propice au bien-être et au jeu libre.

Ces espaces permettent la mise en œuvre d'activités de plein air variées, contribuant au développement moteur, à la socialisation et à la découverte de l'environnement.

Un équipement moderne et écoresponsable

Le bâtiment a été conçu selon des principes éco-responsables, intégrant notamment :

- Une structure en bois ;
- Une gestion durable de l'eau.

Cette conception reflète les valeurs éducatives portées par la structure, notamment autour du respect de l'environnement, du développement durable et de la citoyenneté.

#### a. La composition de l'équipe d'animation

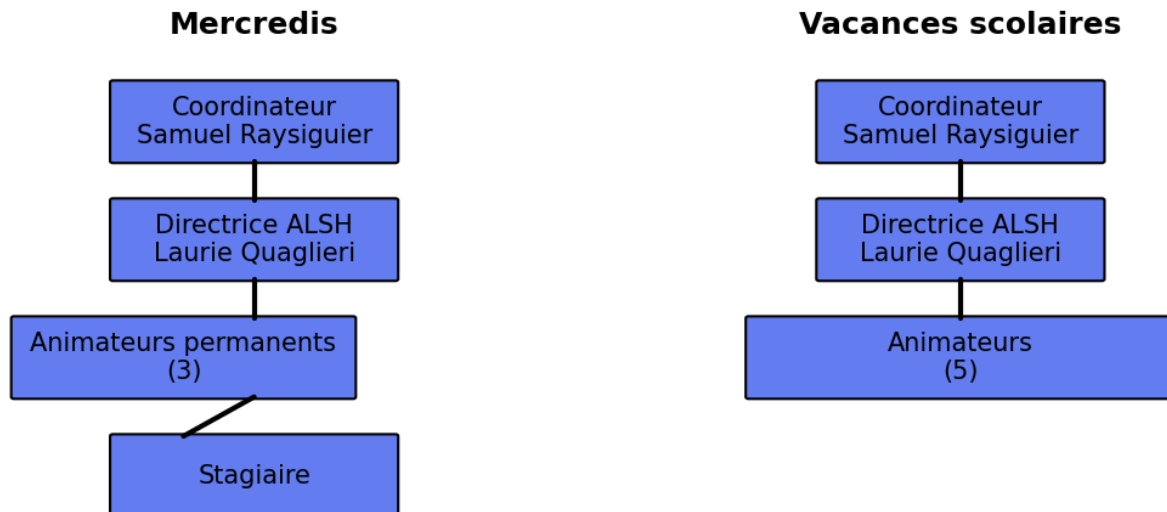
L'organisation de l'accueil de loisirs Léo Rousson repose sur un organigramme structuré et adapté aux temps de fonctionnement, permettant d'assurer une prise en charge sécurisée, cohérente et de qualité pour l'ensemble des enfants accueillis.

Une organisation hiérarchisée et complémentaire

Le fonctionnement de l'ALSH est placé sous la responsabilité d'un coordinateur, garant de la cohérence globale du projet éducatif et pédagogique, de l'organisation générale et du lien avec la collectivité.

La directrice de l'ALSH assure quant à elle la gestion quotidienne de la structure, l'encadrement de l'équipe d'animation, la mise en œuvre du projet pédagogique et le suivi des enfants et des familles.

### Organigramme - ALSH Léo Rousson



## **b. Les partenaires identifiés sur le territoire**

Le centre de loisirs **Léo Rousson** s'inscrit dans une dynamique de travail partenarial forte, en lien étroit avec les acteurs institutionnels et associatifs du territoire. Ces partenariats contribuent à la qualité de l'accueil, à la cohérence éducative et à l'ouverture de la structure sur son environnement local.

### **La Ville de Nîmes**

La Ville de Nîmes est un partenaire essentiel du centre de loisirs Léo Rousson. Elle met à disposition les locaux du groupe scolaire, soutient le fonctionnement de la structure et participe à la mise en œuvre des politiques éducatives locales. Ce partenariat permet de garantir un accueil de qualité, sécurisé et adapté aux besoins des enfants et des familles du quartier, tout en inscrivant le centre de loisirs dans une logique de service public et de proximité.

### **DUPONT**

L'association (ou structure) DUPONT est un partenaire du centre de loisirs dans l'accompagnement éducatif et le développement de projets en direction des enfants. Ce partenariat favorise la mise en place d'actions complémentaires aux activités de l'ALSH, enrichissant les propositions éducatives et renforçant la cohérence des parcours des enfants sur le territoire.

### **Le centre social André Malraux**

Le centre social André Malraux constitue un partenaire de proximité important pour le centre de loisirs Léo Rousson. Implanté sur le même secteur géographique, il permet de développer des actions communes favorisant le lien social, l'implication des familles et la continuité éducative. Les collaborations peuvent prendre la forme de projets partagés, de temps forts inter structures ou d'échanges de compétences, au bénéfice des enfants et du dynamisme du quartier.

### **Une dynamique partenariale au service des enfants**

Ces partenariats permettent au centre de loisirs Léo Rousson de s'inscrire pleinement dans le tissu local, de renforcer son rôle éducatif et social et de proposer aux enfants un accueil ouvert sur leur environnement. Ils contribuent à une meilleure cohérence des actions éducatives menées sur le territoire et participent au développement de projets adaptés aux besoins des familles.

### **Les partenaires institutionnels et éducatifs du territoire**

Le centre de loisirs Léo Rousson s'inscrit dans un réseau de partenaires institutionnels, éducatifs et locaux qui contribuent au bon fonctionnement de la structure, à la qualité de l'accueil et à la cohérence des actions éducatives menées auprès des enfants et des familles.

### **La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**

La CAF est un partenaire majeur du centre de loisirs Léo Rousson. Elle accompagne et soutient le fonctionnement de l'ALSH à travers des dispositifs de financement et de contractualisation, notamment dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) ou de tout autre dispositif en vigueur. La CAF veille à la qualité de l'accueil des enfants, à l'accessibilité des services pour les familles et au respect du projet éducatif porté par la structure.

### **Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)**

La SDJES est l'autorité administrative de référence en matière d'Accueils Collectifs de Mineurs. Il assure le contrôle, le suivi et l'accompagnement du centre de loisirs Léo Rousson. Ce partenariat garantit la conformité réglementaire de la structure, le respect des normes d'encadrement, de sécurité et des qualifications des équipes, ainsi que la qualité éducative de l'accueil proposé.

### **L'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École)**

Le centre de loisirs Léo Rousson travaille en lien étroit avec l'ALAE, favorisant une continuité éducative entre les temps périscolaires et extrascolaires. Cette coordination permet d'assurer une cohérence dans les pratiques éducatives, le suivi des enfants et l'organisation des activités tout au long de l'année, dans le respect des rythmes et des besoins de chaque enfant.

### **L'école maternelle et l'école primaire Léo Rousson**

Le centre de loisirs s'appuie sur un partenariat de proximité avec l'école maternelle et l'école primaire Léo Rousson, toutes deux intégrées au même groupe scolaire. Cette collaboration favorise :

- Une meilleure connaissance des enfants ;
- Une cohérence éducative entre les temps scolaires et de loisirs ;
- La mise en place de projets communs (culturels, citoyens, environnementaux, etc.).

Les échanges réguliers entre les équipes éducatives participent à un accompagnement global et harmonieux des enfants.

### **Une complémentarité au service du projet éducatif**

L'ensemble de ces partenariats permet au centre de loisirs Léo Rousson de s'inscrire pleinement dans le tissu éducatif et social du territoire. Ils contribuent à renforcer la qualité de l'accueil, à assurer la continuité des parcours éducatifs et à proposer des actions adaptées aux besoins des enfants et des familles.

### c. Les moyens financiers mis à disposition

Notre budget pédagogique varie selon la fréquentation de la structure, nous disposons de 2,10 euros par enfant et par jour les mercredis et 3 euros en vacances scolaires.

Le centre de loisirs Léo Rousson bénéficie de moyens financiers diversifiés lui permettant de proposer des activités de qualité, accessibles à tous les enfants, tout en favorisant la diversité des projets éducatifs, sportifs, culturels et citoyens.

Accès aux équipements municipaux

Grâce au soutien de la Ville de Nîmes, le centre de loisirs dispose d'un accès gratuit à plusieurs équipements municipaux, facilitant la mise en place d'activités variées :

- **Piscines municipales :**

La gratuité d'accès aux piscines Iris et Fenouillet permet l'organisation d'activités aquatiques régulières pour l'ensemble des enfants. Ces temps contribuent à l'apprentissage de l'aisance aquatique, à la sécurité et au bien-être des enfants.

- **Complexes sportifs municipaux :**

Le centre bénéficie d'un accès sans frais à différentes installations sportives de la ville, telles que les complexes Marcel Rouvière, La Bastide, et autres équipements. Cette mise à disposition favorise la découverte de nouvelles disciplines sportives, la pratique physique régulière et la diversification de l'offre d'activités proposées aux enfants.

### Financements et ressources externes

- **Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)**

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) constitue un levier financier essentiel pour le fonctionnement et le développement des projets de l'ALSH.

Il permet notamment :

- À l'IFAC de bénéficier de financements pour la mise en place d'ateliers ressources adaptés aux besoins des enfants ;
- De soutenir la coordination et l'optimisation de l'offre d'accueil pour les enfants et les jeunes jusqu'à 17 ans sur la ville de Nîmes.

Les ateliers de la structure Jean d'Ormesson, Mas Boulbon et Marie Curie

Dans le cadre du CEJ, ses structures organise des ateliers éducatifs, ludiques et culturels accessibles à 13 ALSH du territoire :

René Char, CAPOUCHINE, Mont Duplan, La Placette, Mérimée et Jean Jaures, Léo Rousson, Courbessac, Jean Carrière, Mas Boulbon, Marie Curie, Henri Wallon, Edgard Thailades.

Ces ateliers favorisent les échanges inter structures, la mutualisation des ressources et l'enrichissement des pratiques pédagogiques. Les événements inter-ALSH financés par le CEJ.

Le CEJ permet également le financement d'événements collectifs inter-ALSH, tels que :

- La journée des droits des enfants ;
- Le carnaval
- La fête de la Nature
- Les séjours accessoires ;
- D'autres actions fédératrices favorisant la rencontre, le vivre-ensemble et la citoyenneté.
- 

### **Budgets internes et spécifiques**

#### **Le budget interne CPO**

Le budget interne CPO permet de financer des projets portés directement par l'équipe de l'ALSH, en fonction des besoins identifiés et des priorités éducatives définies. Il favorise la réactivité et l'innovation pédagogique au sein de la structure.

Les budgets spécifiques

Des financements complémentaires peuvent être mobilisés pour soutenir des projets innovants, parmi lesquels :

- Séjour "Écocitoyenneté" : budget supplémentaire dédié à des actions de sensibilisation à l'environnement, au développement durable et à la citoyenneté active.
- Projet de ludothèque itinérante : financement CPO de 1 500 €, permettant le développement d'une ludothèque mobile afin de favoriser l'accès au jeu, à la culture ludique et à des temps de convivialité sur plusieurs sites.

#### **Une gestion financière au service du projet éducatif**

L'ensemble de ces moyens financiers permet au centre de loisirs Léo Rousson de proposer une offre éducative riche, diversifiée et adaptée aux besoins des enfants, tout en garantissant l'accessibilité des activités et la mise en œuvre des valeurs éducatives portées par la structure.

## 2. Projection des objectifs

### a. Mes/nos intentions éducatives

L'équipe de l'Accueil de Loisirs Léo Rousson inscrit son action dans les orientations du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) de la Ville de Nîmes, en visant le développement global de l'enfant à travers des temps éducatifs complémentaires à l'école.

Nos intentions éducatives visent à :

- Accompagner chaque enfant dans son épanouissement personnel et social ;
- Favoriser l'égalité des chances, notamment pour les enfants issus des quartiers prioritaires ;
- Encourager l'autonomie, la citoyenneté et le vivre-ensemble ;
- Permettre aux enfants de devenir des acteurs de leur parcours éducatif, dans un cadre sécurisant, bienveillant et inclusif.

L'accueil de loisirs se veut un espace d'expérimentation, de découverte et de socialisation, favorisant la continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

b. Objectif pédagogique 1, objectifs opérationnels concrets en découlant, (*moyens mis en œuvre*), critères et indicateurs d'évaluation correspondants

**MATERNELLES (3–5 ans)**

Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	Moyens mis en œuvre	Critères d'évaluation	Indicateurs
<b>Développer l'autonomie</b>	L'enfant range ses affaires et son espace	Espaces identifiés, rituels de rangement, consignes visuelles	L'enfant agit seul sans sollicitation	60% d'enfants autonomes observé
	L'enfant s'habille et se déshabille seul	Ateliers « je fais seul », encouragements individualisés	Diminution de l'aide demandée	Observation quotidienne
	L'enfant participe au goûter (service, débarrassage)	Goûters organisés avec rôles adaptés	Participation volontaire	10 Fréquence de participation
<b>Construire la vie en collectivité</b>	L'enfant respecte les règles simples	Jeux collectifs, rappels bienveillants	Respect du cadre	Moins de rappels nécessaires
	L'enfant interagit positivement	Jeux coopératifs, activités en petits groupes	Relations apaisées	Observation des interactions
	L'enfant exprime ses émotions	Cercles de parole, météo des émotions	Capacité à s'exprimer	10 Participation orale
<b>Sensibiliser au développement durable</b>	L'enfant adopte des gestes simples écoresponsables	Tri ludique, économie d'eau, recyclage créatif	Gestes répétés spontanément	Observations régulières
	L'enfant découvre la nature	Activités extérieures, jardinage, observation du vivant	Curiosité et respect du vivant	5 Participation active

## PRIMAIRES ( 6-11 ans)

Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	Moyens mis en œuvre	Critères d'évaluation	Indicateurs
<b>Développer l'autonomie et l'initiative</b>	L'enfant fait des choix et propose des idées	Activités à choix, mur d'idées, conseil d'enfants	Enfant force de proposition	5 enfants font des propositions
	L'enfant mène un projet	Co-construction d'activités, accompagnement	Engagement du début à la fin	Réalisation de projets
<b>Favoriser le vivre-ensemble et la citoyenneté</b>	L'enfant respecte les règles construites	Règles co-élaborées, affichage	Respect du cadre	Diminution des conflits
	L'enfant coopère	Jeux coopératifs, projets collectifs	Participation active	Implication observée
	L'enfant prend des responsabilités	Rôles tournants (matériel, goûter...)	Responsabilité assumée	5 enfant ont tenus des rôles
<b>Développer l'écocitoyenneté</b>	L'enfant adopte des comportements responsables	Tri, jardinage, défis écologiques	Gestes durables intégrés	Observation terrain
	L'enfant comprend l'impact de ses actions	Débats, ateliers, projets écologiques	Capacité à expliquer	Restitution orale
	L'enfant s'engage collectivement	Projets écocitoyens (expos, défis)	Investissement collectif	1 Projets réalisés

### Grille d'évaluation ANNUELLE du projet pédagogique

Période	Outils utilisés	Éléments observés	Qui évalue	Ajustements possibles
Quotidien	Observations directes	Autonomie, comportements, participation	Animateurs	Adaptation des activités
Mensuel	Réunions d'équipe	Cohérence pédagogique, gestion de groupe	Direction + équipe	Ajustement des pratiques
Trimestriel	Bilans écrits	Évolution des objectifs	Direction	Réajustement des projets
Annuel	Bilan pédagogique	Atteinte des objectifs du PEDT	Direction / Coordinateur	Redéfinition des axes

### 3. Les relations

#### a. Les relations enfant/enfant ; règles et sanctions

Le centre de loisirs Léo Rousson est un lieu de vie collective où les enfants apprennent à vivre ensemble, à se respecter et à coopérer. Les relations entre enfants sont encadrées par des règles de vie claires, adaptées à l'âge des publics et construites avec eux afin de favoriser leur adhésion et leur compréhension.

Les règles principales reposent sur :

- Le respect de soi et des autres ;
- Le respect du matériel et des espaces ;
- L'interdiction de toute forme de violence verbale ou physique.

Lorsqu'un comportement inadapté est observé, l'équipe privilégie une approche éducative et progressive, basée sur :

- Le dialogue et l'explication ;
- La mise en mots des émotions ;
- La réparation lorsque cela est possible.

Les sanctions ne sont jamais punitives mais éducatives. Elles sont proportionnées à l'acte, expliquées à l'enfant et visent à l'aider à comprendre les conséquences de son comportement. En cas de difficultés répétées, un échange avec la famille et la direction est organisé afin de mettre en place un accompagnement adapté.

#### b. Les relations adultes/enfants

Les relations entre les animateurs et les enfants reposent sur une posture éducative bienveillante, sécurisante et respectueuse. Chaque enfant doit se sentir accueilli, écouté et reconnu dans sa singularité.

Les animateurs veillent à :

- Instaurer un climat de confiance et de sécurité affective ;
- Encourager l'expression des besoins et des émotions ;
- Accompagner les enfants vers l'autonomie et la responsabilisation ;
- Poser un cadre clair et rassurant.

Les règles sont expliquées et rappelées si nécessaire, toujours dans le respect de l'enfant. Les animateurs se montrent disponibles, attentifs et cohérents dans leurs attitudes afin de garantir un cadre éducatif stable et sécurisant.

### c. Les relations adultes/adultes

Le bon fonctionnement du centre de loisirs repose sur une équipe soudée, dans laquelle chaque animateur a un rôle à jouer et peut s'exprimer. Il est essentiel que chaque membre de l'équipe se sente respecté, écouté et reconnu.

Les relations entre animateurs s'appuient sur :

- Le respect mutuel ;
- La communication ;
- L'entraide et la solidarité professionnelle.

Chacun est encouragé à proposer des idées, à participer à la réflexion collective et à la mise en œuvre des projets. Les conflits entre adultes sont traités de manière constructive par le dialogue. En cas de difficulté persistante, la direction joue un rôle de médiation.

Des temps de convivialité (pauses café, temps d'échange informels) sont favorisés afin de renforcer la cohésion d'équipe et le bien-être au travail.

### Règles de fonctionnement de l'équipe

- L'utilisation du téléphone est autorisée uniquement en cas d'urgence ou pendant les temps de pause (sauf autorisation de la direction pour une activité spécifique).
- Tout comportement agressif, verbal ou physique, est strictement interdit.
- Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux et en présence des enfants.
- La consommation d'alcool ou de drogues est strictement interdite.
- Le respect du matériel, des locaux et des horaires est exigé.
- Une tenue adaptée et professionnelle est demandée.

### d. Les relations aux familles

Les relations avec les familles sont au cœur du projet éducatif du centre de loisirs Léo Rousson. L'équipe pédagogique veille à instaurer une relation de confiance, basée sur l'écoute, le respect et la communication.

Les temps d'accueil et de départ sont privilégiés comme moments d'échange. Les familles sont informées :

- Du déroulement des journées ;
- Des activités proposées ;
- Des sorties et événements prévus.

Les supports d'information (affichage, planning, échanges oraux) permettent d'assurer une communication claire et régulière. L'équipe reste disponible pour répondre aux questions des parents et les orienter vers la direction si nécessaire.

Cette relation de proximité rassure les familles et contribue au bien-être affectif des enfants.

#### e. Les relations aux partenaires (Ville, Coll. 30 ...)

Le centre de loisirs Léo Rousson s'inscrit pleinement dans son territoire et développe des relations de partenariat avec les acteurs institutionnels et éducatifs, notamment :

- La Ville de Nîmes ;
- Le Conseil départemental du Gard ;
- La CAF ;
- Le SDJES ;
- Les structures éducatives et sociales de proximité.
- 

Ces partenariats permettent :

- La mise à disposition de locaux et d'équipements ;
- Le soutien financier et institutionnel ;
- La cohérence des actions éducatives à l'échelle du territoire.

Ils contribuent à inscrire le centre de loisirs dans une dynamique collective, au service de l'épanouissement des enfants et de la réussite du projet éducatif.

## 4. Le fonctionnement de la vie quotidienne (et les conditions de sécurité)

#### a. Journée type

##### Besoins des enfants de 3 à 5 ans

Les temps de la journée sont pensés pour respecter les besoins spécifiques des jeunes enfants :

- Rythme adapté
- Sécurité affective
- Mouvement et motricité
- Expression et communication
- Autonomie progressive
- Socialisation et coopération
- Exploration et curiosité
- Repos et récupération

### Journée type – Maternelles

Horaires	Temps quotidiens
7h30 – 9h00	Accueil
9h00	Appel
9h30	Éveil + temps libre
10h15	Activités
11h00	Temps libre
11h30	Repas
12h30	Temps libre
13h30 – 14h30 / 15h00	Temps calme / sieste
14h30 – 15h20 / 15h30	Activités
15h30	Temps libre
16h00	Goûter + temps libre
17h00 – 18h30	Accueil / départ

### Besoins des enfants de 6 à 11 ans

Les enfants de primaire ont des besoins différents liés à leur développement :

- Sécurité affective et confiance
- Autonomie et responsabilité
- Mouvement et dépense physique
- Expression et communication
- Socialisation et coopération
- Découverte et curiosité
- Concentration et apprentissage
- Repos et détente

### Journée type – Primaires

Horaires	Temps quotidiens
7h30 – 9h00	Accueil
9h00	Appel + éveil
9h45	Temps libre
10h30	Activités
11h30	Repas
12h30	Temps libre
13h30	Temps calme
14h30	Activités
15h30	Temps libre
16h00	Goûter
17h00 – 18h30	Accueil / départ

#### b. Les temps d'accueils/désaccueils

L'accueil des enfants se déroule de **7h30 à 9h00** dans le hall d'entrée puis dans la salle d'accueil dédiée.

Les parents signalent la présence de leur(s) enfant(s) au bureau d'entrée. Un animateur :

- Inscrit les arrivées,
- Recueille les informations importantes (état de fatigue, allergies, remarques particulières).
- 

Un climat de confiance est instauré avec les familles. Des ateliers libres (dessin, lecture, jeux de société) sont proposés afin de permettre une arrivée progressive et sécurisante.

Les départs se font de 17h00 à 18h30, dans le respect des personnes autorisées. Les animateurs assurent le lien avec les familles lors de ces temps d'échange.

#### c. L'utilisation des sanitaires

Les enfants ont accès aux sanitaires du site à tout moment avec l'autorisation d'un adulte.

Les animateurs veillent :

- À l'hygiène (lavage des mains obligatoire avant et après les repas, après les sanitaires, après les activités extérieures) ;
- À la sécurité et au respect de l'intimité ;
- Une surveillance discrète et adaptée à l'âge.

#### d. Les transports

Lors des déplacements en bus ou en car :

- Les effectifs sont comptés avant, pendant et après le trajet ;
- Les enfants sont installés correctement et portent la ceinture lorsqu'elle est disponible ;
- Les animateurs encadrent la montée, la descente et le trajet.

Une trousse de secours et les documents nécessaires sont systématiquement emportés

#### e. Les temps de repos

Des temps calmes sont intégrés quotidiennement à l'organisation de la journée.

- Pour les maternelles : un temps de sieste est proposé aux 3–4 ans, dans un espace adapté.
- Pour les primaires : des temps de détente, lecture, jeux calmes sont proposés après le repas.

Ces temps permettent aux enfants de récupérer et de respecter leur rythme individuel.

#### f. Les temps de repas/goûters

Les repas et goûters sont fournis par un prestataire (**Dupont**) et se déroulent dans un espace adapté, avec du mobilier conforme à la taille des enfants.

### Principes communs

Les animateurs veillent à :

- L'hygiène (lavage des mains) ;
- La convivialité ;
- Le respect des règles de vie ;
- La prévention du gaspillage alimentaire.

Les enfants participent progressivement au service, au débarrassage, au tri et au nettoyage des tables.

### Spécificités pour les primaires

Pour les enfants de 6 à 11 ans, le temps du repas est également un temps éducatif favorisant l'autonomie et le respect des choix alimentaires :

- Les enfants se servent seuls, avec l'accompagnement des animateurs.
- Ils ne sont pas obligés de se servir d'un aliment s'ils savent qu'ils ne l'aiment pas.
- Toutefois, ils doivent obligatoirement choisir au moins un aliment sur les deux proposés, afin de maintenir un équilibre alimentaire et encourager la découverte.

- Les animateurs n'obligent jamais un enfant à goûter, mais encouragent la curiosité de façon bienveillante.

### **Goûter**

Le goûter se déroule dans une grande salle polyvalente ou à l'extérieur selon la météo.  
Les enfants participent à :

- La distribution équitable,
- La « mission poubelle »,
- Le nettoyage des tables.

## **5. La nature des activités proposées (et les conditions de sécurité)**

### **a. L'utilisation des projets d'animation et de thématiques**

Les activités proposées au sein de l'ALSH s'inscrivent dans des projets d'animation et des thématiques définis en équipe, en cohérence avec les objectifs pédagogiques de la structure.  
Durant les mercredis scolaires, les plannings d'activités mettent en valeur :

La culture locale,  
Les événements nîmois,  
Les projets initiés par l'équipe d'animation.

Pendant les vacances scolaires, des plannings à thèmes sont proposés afin de donner un fil conducteur aux activités. Ces thématiques peuvent être enrichies par des ateliers spécifiques ou des spectacles, réalisés en partenariat avec des associations et structures locales.

Plusieurs projets spécifiques sont développés au cours de l'année :

Le Jardinage, en lien avec les ALAE,  
Des activités de sensibilisation à la nature et au jardinage, en collaboration avec les écoles,  
Un projet de ludothèque, en partenariat avec l'association du comité de quartier, favorisant le jeu, la coopération et la découverte de nouveaux supports ludiques.

Ces projets visent à proposer aux enfants des expériences variées, enrichissantes et ancrées dans leur environnement, tout en soutenant leurs apprentissages, leur autonomie et leur socialisation.

## b. La programmation des activités

Les animateurs mettent en place des activités ludiques, variées et adaptées à l'âge des enfants, favorisant leur épanouissement corporel et intellectuel. Ils s'appuient sur leurs compétences, leurs expériences et le matériel mis à leur disposition (activités manuelles, jeux extérieurs, jeux symboliques...).

Pour les enfants de maternelle, les activités sont courtes et diversifiées, la capacité de concentration étant d'environ 20 minutes.

Sur une même journée, les enfants sont mobilisés de différentes manières, par exemple :

- Chants et jeux d'expression le matin,
- Jeux extérieurs ensuite,
- Temps calmes après le repas (contes, relaxation),
- Activités manuelles ou créatives.
- 

Il est essentiel d'alterner les natures d'activités et de proposer plusieurs choix afin de respecter le rythme et les besoins de chaque enfant.

Pour les enfants de primaire, les activités peuvent être plus longues et structurées, favorisant l'autonomie, la coopération et la prise d'initiative.

## c. Les sorties, les baignades

### Les sorties

Les sorties font partie intégrante du projet éducatif. Pour toutes les sorties :

- Les enfants et les animateurs doivent être habillés de manière adaptée aux conditions météorologiques (casquette obligatoire en été),
- Des chaussures appropriées sont exigées.

Les taux d'encadrement réglementaires sont systématiquement respectés :

- 1 animateur pour 8 enfants en maternelle,
- 1 animateur pour 12 enfants en primaire,
- Toute sortie s'effectue avec au minimum deux animateurs.
- 

Les règles de déplacement sont strictement appliquées (respect du code de la route, passages piétons, enfants groupés).

Un animateur ouvre la marche, un autre la ferme.

Pour chaque excursion hors du centre :

- Une trousse de premiers secours est obligatoire,
- Une liste de sortie est établie en double exemplaire (direction et groupe), comportant :
  - La date et le lieu,
  - Les noms des animateurs,
  - Les noms et prénoms des enfants,
  - Le nombre d'enfants,
  - Les numéros d'urgence, du centre et de l'organisateur.

Lors des sorties à la journée, les animateurs emportent également la fiche sanitaire et les coordonnées des familles. L'animateur est responsable de la préparation et de la vérification du matériel avant le départ.

#### d. Modalités d'organisation des activités physiques et sportives

Les activités physiques et sportives sont proposées dans un cadre sécurisé et adapté à l'âge et aux capacités des enfants. Elles permettent le développement moteur, l'apprentissage du respect des règles, la coopération et le vivre-ensemble.

Le matériel est vérifié, les consignes sont expliquées clairement et les enfants sont accompagnés de manière bienveillante afin que chacun puisse participer sans contrainte.

#### e. Les évènements

En lien avec le projet éducatif et le PEDT, trois grands évènements structurent l'année :

- **La journée internationale des droits de l'enfant** (novembre)
- **Le carnaval** (mars)
- **La fête de la nature** (mai)

Ces évènements favorisent la cohésion, l'expression des enfants et la valorisation des projets réalisés.

#### f. Les ateliers ressources

L'ALSH bénéficie de centres ressources mettant à disposition des animateurs spécialisés ou des équipements adaptés. Ces ateliers sont proposés principalement pendant les vacances scolaires et l'été.

Les centres concernés sont :

- Le Mas Boulbon,
- Marie Curie,
- Jean d'Ormesson / Courbessac.

Les ateliers proposés incluent notamment :

- Piscine,
- Accrobranche,
- Tir à l'arc,

- Ateliers avec la Ludo Médiathèque,
- Ateliers environnement et nature,
- Land art,
- Poterie,
- Escape Game.

#### g. Les modalités de participation des mineurs

La participation des enfants est au cœur du projet pédagogique. Un système d'activités « à la carte » est mis en place afin de permettre à chaque enfant de choisir les activités correspondant à ses envies et à son rythme : jeux sportifs, activités manuelles ou jeux libres.

Ce fonctionnement est maintenu pendant les vacances scolaires, tout en s'inscrivant dans une thématique commune.

Des temps d'expression sont privilégiés, notamment lors des repas et des goûters. Ces moments sont dédiés à la parole des enfants, à l'écoute de leurs propositions et au dialogue. Ils ne doivent en aucun cas être utilisés à des fins de réprimande.

Ces temps favorisent l'autonomie, la prise de responsabilité, l'acquisition de nouvelles compétences et la découverte de nouvelles connaissances, notamment autour de l'alimentation et de la vie quotidienne.

## 6. Les modalités de fonctionnement de l'équipe

### a. Recrutement

Le recrutement des animateurs permanents en **CDI, CDD ou CDDU** est assuré par les **coordinateurs IFAC**.

Les directeurs de structure peuvent être associés aux entretiens de recrutement.

Le recrutement des animateurs et adjoints en **CEE** relève de la responsabilité du **directeur de l'ACM**, en fonction des besoins de la structure.

Le recrutement s'appuie sur les compétences, l'expérience, la motivation, mais aussi sur l'adhésion aux valeurs éducatives portées par l'IFAC.

b. Participation des animateurs (rédaction, menée et évaluation du PP, prises de décisions collectives)

Les animateurs sont pleinement associés :

- À la **réflexion pédagogique**,
- À la **rédaction, mise en œuvre et évaluation du projet pédagogique**,
- Aux **prises de décisions collectives** concernant le fonctionnement, les thématiques et l'organisation des activités.

Chaque animateur est force de proposition et garant du sens pédagogique des activités qu'il met en place. Les temps de réunion et d'échange permettent d'ajuster les pratiques et de renforcer la cohérence de l'équipe.

c. Fiche de Poste animateur

L'animateur a pour mission de :

- Garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants,
- Mettre en œuvre le projet pédagogique,
- Créer un lien de qualité avec les enfants et favoriser leur épanouissement,
- Encadrer les temps de vie quotidienne et les activités,
- Accompagner les projets individuels et collectifs,
- Participer à la relation avec les familles et les partenaires éducatifs.

Dans la pratique quotidienne, l'animateur :

- Prépare, anime et évalue les activités,
- Observe, analyse et ajuste ses pratiques,
- Participe activement aux jeux,
- Crée un climat sécurisant et bienveillant.

### **Qualités et attitudes professionnelles attendues**

Les animateurs doivent :

- Être à l'écoute,
- Travailler en équipe,
- Respecter le projet pédagogique,
- Avoir une attitude professionnelle,
- Respecter les consignes de sécurité,
- Être disponibles et engagés,
- Respecter les locaux, le matériel et l'environnement,
- Être exemplaires dans leur comportement,
- Participer au rangement et à l'entretien des espaces.

#### d. Fiche de poste directeur (dont les rôles manager, formateur)

Le directeur joue un rôle central dans le pilotage pédagogique, administratif et humain de la structure. Il est garant du bon fonctionnement de l'ACM, du respect de la réglementation et de la qualité de l'accueil.

Ses missions principales :

- Porter et transmettre les valeurs éducatives de l'IFAC,
- Recruter l'équipe d'animation,
- Élaborer, animer et évaluer le projet pédagogique,
- Organiser et animer les réunions d'équipe,
- Créer un climat de confiance entre enfants, familles, équipe et hiérarchie,
- Gérer le budget de fonctionnement,
- Assurer la communication avec les familles et partenaires,
- Encadrer, former et accompagner les animateurs,
- Gérer l'administration du centre (pointages, réservations, bilans),
- Représenter légalement la structure auprès des institutions,
- Garantir la sécurité et le respect de la réglementation ACM.

#### e. Organisation du travail (pauses, réunions, 48h ...)

##### Horaires

##### Les mercredis

Fonctionnement sur une base de **10 heures par jour** :

- 7h30 – 17h30
- 8h00 – 18h00
- 8h30 – 18h30
- 

##### Pendant les vacances scolaires

Fonctionnement sur une base de **48 heures par semaine**, incluant un jour de récupération :

- 7h30 – 17h30
- 8h00 – 18h00
- 8h30 – 18h30
- 9h00 – 17h00 (journée de récupération) Sauf mineur régis au contrat 35h00

##### Les pauses

- Les mercredis, aucun enfant n'est accueilli entre 12h30 et 13h30, temps durant lequel les animateurs prennent leur pause.
- Pendant les vacances, les pauses ont généralement lieu durant le temps calme des enfants, tout en garantissant une surveillance continue.

Chaque pause :

- Est d'une durée maximale de 45 minutes,
- Peut-être fractionnée,
- Est organisée par la direction si nécessaire, afin d'assurer la continuité du service et la sécurité des enfants.

### **Les réunions d'équipe**

Des réunions d'équipe sont organisées :

- Avant chaque session, afin de préparer l'organisation générale, les activités et les sorties,
- Pendant les sessions, si nécessaire, en fonction des besoins du service ou des ajustements pédagogiques à prévoir.

Ces temps sont essentiels pour la cohésion d'équipe, l'échange de pratiques et le suivi des projets.

Les déplacements à l'intérieur du centre

À tout moment, les animateurs doivent savoir où se trouvent :

- Les enfants de leur groupe,
- Les membres de l'équipe.

Les enfants doivent toujours être sous la surveillance d'au moins un adulte, que ce soit dans les salles, les sanitaires, les espaces de repos ou la cour.

#### **f. Evaluations des animateurs et du directeur**

Les animateurs sont évalués quotidiennement au regard du projet pédagogique et de la grille d'évaluation IFAC.

Un entretien professionnel et une évaluation annuelle sont réalisés en fin d'année par le directeur.

Le directeur est évalué annuellement par le coordinateur (N+1), selon la fiche d'évaluation IFAC.

#### **g. Modalités d'organisation des stages pratiques BAFA**

En tant que directeur formateur, la direction assure un accompagnement pédagogique individualisé des stagiaires BAFA.

Un entretien préalable est organisé afin de :

- Définir les objectifs du stage,
- Clarifier les attentes et les modalités de suivi,
- S'appuyer sur le bilan de formation générale.

Le stagiaire est invité à s'autoévaluer au début, au milieu et à la fin de la session.

L'évaluation repose sur des mises en situation concrètes : animation d'activités, grands jeux, gestion de la vie quotidienne.

## 8. Les conditions de sécurité

### a. Réglementation

L'équipe pédagogique s'engage à respecter l'ensemble du cadre légal et réglementaire applicable aux accueils collectifs de mineurs, notamment :

- Le CRIDOC (référentiel réglementaire Jeunesse et Sports),
- Les instructions départementales du Gard,
- Le Code du travail,
- Le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),
- Le Code de la route (dans le cadre des déplacements),
- Le règlement de fonctionnement de la Ville de Nîmes,
- Le règlement intérieur de la structure,
- L'ensemble des textes et réglementations en vigueur concernant les ACM.

Chaque membre de l'équipe est tenu de connaître ces règles et de les appliquer dans sa pratique quotidienne. La direction veille à leur diffusion et à leur respect.

### b. Santé (soins, trousse, infirmerie, assistant sanitaire ...)

#### Soins et suivi des accidents

Lorsqu'un enfant se blesse ou nécessite des soins, l'animateur doit :

- Lui prodiguer les premiers soins,
- Se protéger et protéger l'enfant en portant des gants jetables,
- Informer immédiatement la direction,

Renseigner le **cahier d'infirmerie** en précisant obligatoirement :

- Le nom et prénom de l'enfant,
- La localisation et la nature de la blessure,
- Les soins prodigués,
- Le nom et la signature de la personne soignante,
- La date et l'heure,
- Le visa de la direction.
- 

En cas de blessure grave (autre qu'une égratignure), l'animateur doit :

1. Appeler les secours (**15, 18 ou 112**) et suivre les consignes,
2. Prévenir immédiatement la direction,
3. Informer les parents.

Si un enfant présente de la fièvre, des douleurs ou un état préoccupant, la direction est informée sans délai, les parents sont contactés, et un médecin peut être sollicité si nécessaire. L'événement est consigné dans le cahier de pharmacie.

### **Assistant sanitaire**

Le rôle d'**assistant sanitaire** est assuré par :

- Le directeur,
- Les adjoints de la structure,
- L'animatrice permanente de l'ACM,

Ces personnels sont titulaires au minimum du **PSC1**.

Les éléments suivants sont centralisés dans le bureau de direction, dans le classeur « **Dossiers enfants** » :

- Fiches sanitaires,
- Renseignements médicaux,
- PAI (Projets d'Accueil Individualisés).

Tout nouveau membre de l'équipe doit obligatoirement en prendre connaissance dès son arrivée et se référer aux assistants sanitaires pour toute précision (protocoles, soins, pharmacie).

Les enfants concernés par un PAI sont identifiés sur le tableau des effectifs ainsi que sur les fiches animateurs.

### **c. PPMS**

Le **PPMS** est un dispositif réglementaire visant à organiser la mise en sécurité des personnes présentes dans l'établissement en cas d'événement majeur externe.

Il est mis en place conformément à la circulaire n°2002-119 du 29 mai 2002.

Un événement majeur peut être :

- D'origine **naturelle** (tempête, inondation, séisme),
- **Technologique** (nuage toxique, accident industriel ou nucléaire),
- **Humaine** (intrusion, attentat).

Le PPMS définit une organisation interne permettant d'assurer la sécurité des enfants et du personnel **jusqu'à la levée de l'alerte ou l'arrivée des secours**.

Il précise notamment :

- Les **lieux de confinement** de l'ACM,
- Les **procédures immédiates** à mettre en œuvre,
- Les consignes de gestion de crise,
- Les modalités de communication avec l'extérieur.

Le PPMS répond aux six questions essentielles :

1. Quand déclencher l'alerte ?
2. Comment déclencher l'alerte ?
3. Où et comment mettre les enfants en sûreté ?
4. Comment gérer la communication avec l'extérieur ?
5. Quelles consignes appliquer immédiatement ?
6. Quels documents et ressources sont indispensables ?

L'ensemble de l'équipe est informé de ces procédures et doit avoir la capacité de les appliquer.

### Numéro d'urgence

Les numéros d'urgence sont affichés de manière visible dans la structure et connus de l'équipe :

- **15** : SAMU
- **18** : Pompiers
- **112** : Numéro d'urgence européen
- Numéro du centre
- Contacts de la direction



#### d. Exercice incendie

Des exercices d'évacuation incendie sont organisés afin de préparer enfants et adultes aux bons comportements à adopter en cas d'urgence.

Déroulement de l'exercice :

- L'alarme incendie est déclenchée, accompagnée de l'annonce claire : « Incendie, évacuation immédiate ! »
- Chaque animateur prend immédiatement en charge son groupe,

Les enfants évacuent calmement les locaux :

- En suivant les chemins d'évacuation préétablis,
- En file indienne,
- Sans courir ni pousser.

Les portes sont fermées si possible, sans être verrouillées.

Tous les groupes rejoignent le point de rassemblement extérieur.

Les animateurs effectuent un comptage précis des enfants et du personnel.

Le retour dans les locaux s'effectue uniquement après autorisation des responsables ou des autorités compétentes.

Un temps de débriefing est organisé avec l'équipe afin d'évaluer le déroulement de l'exercice et d'identifier les axes d'amélioration.

## e. Plan canicule

Afin de garantir la sécurité et le bien-être des enfants en période de forte chaleur ou de canicule, l'équipe pédagogique met en place des mesures de prévention adaptées et maintient une vigilance accrue tout au long de la journée.

Les animateurs veillent à ce que les enfants soient régulièrement hydratés, en leur proposant de l'eau fréquemment, y compris en l'absence de demande de leur part.

Les déplacements extérieurs sont limités et évités aux heures les plus chaudes de la journée. Les activités physiques et sportives sont adaptées, réduites ou remplacées par des activités calmes afin de prévenir les risques de fatigue excessive, de déshydratation ou de coup de chaleur.

Les enfants portent des tenues adaptées à la météo : casquette obligatoire, vêtements légers et clairs. L'application de crème solaire est renouvelée régulièrement, notamment lors des activités extérieures et des sorties.

### **Gestion des activités et des espaces**

Lors des temps de baignade ou de jeux d'eau, une attention particulière est portée à l'hydratation des enfants, ceux-ci pouvant oublier de boire malgré la sensation de fraîcheur.

Des **points d'eau** sont installés sur chaque site, comprenant bouteilles d'eau et gobelets plastiques, nettoyés quotidiennement.

Des **salles de rafraîchissement** sont mises à disposition afin d'accueillir les enfants lors des pics de chaleur et de leur offrir des temps de repos dans des conditions adaptées.

Lorsque les conditions le permettent, des **temps de baignade** sont organisés afin de rendre les demi-journées plus agréables et de permettre aux enfants de se rafraîchir en toute sécurité, dans le respect strict de la réglementation en vigueur.

### **Bâtiments écologiques et confort thermique**

Les structures d'accueil de Léo Rousson ont été conçues dans une démarche écologique, avec des matériaux favorisant l'isolation thermique et le confort des enfants.

Un système de rafraîchissement écologique est présent sur le site, permettant de maintenir une température intérieure agréable, même lors d'épisodes de forte chaleur.

Ces aménagements contribuent à offrir aux enfants un environnement sain, sécurisé et adapté à leurs besoins pendant les périodes estivales.

### **Communication avec les familles**

Les familles sont informées des mesures de prévention mises en place au sein de la structure. Elles sont invitées à fournir :

- Une **casquette**,
- Une **gourde**,
- Des **vêtements adaptés aux conditions météorologiques**.

L'équipe d'animation reste attentive aux besoins spécifiques de chaque enfant et adapte l'organisation des activités en conséquence, dans une logique de prévention, de bienveillance et de sécurité.